

Fiche de poste : **IADE**

Découvrez les principales missions du métier, les salaires, compétences nécessaires et formations pour devenir IBODE

IADE: Formation, salaire, diplôme, rôle – Réseau Pro Santé.

1. DESCRIPTION DU METIER D'IADE

L'infirmier ou l'infirmière anesthésiste (IADE) réalise des soins et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie, de la réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur.

L'infirmier ou l'infirmière anesthésiste (IADE) exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire en étroite collaboration et sous la responsabilité du médecin anesthésiste-réanimateur.

L'infirmier ou l'infirmière anesthésiste exerce principalement en bloc opératoire ou obstétrical mais aussi en salle de réveil, dans les services d'urgence. Il / elle intervient également lors de certains types de transports (SAMU, SMUR...) pour assurer le transport de patients stables ventilés, intubés ou sédatifs.

En salle d'opération, l'**IADE** accueille le patient et réalise des anesthésies. Il / elle assure la surveillance des patients, participe à la maintenance et à la gestion des différents matériels, médicaments et produits sanguins et réalise des soins infirmiers dans son domaine de compétence.

Après l'intervention, l'**IADE** contrôle la phase de réveil, assure la surveillance post-opératoire et notamment la prise en charge de la douleur.

L'infirmier ou l'infirmière anesthésiste (IADE) est seul habilitée, sous le contrôle du médecin réanimateur à pratiquer les actes techniques très délicats que sont une anesthésie générale, une anesthésie locorégionale et une réanimation préopératoire. Son expertise lui permet également d'intervenir en tant que personne ressource ou formateur, notamment en bloc opératoire et dans les unités

de réanimation et urgences.

Le métier exige une bonne résistance à la fatigue et au stress, ainsi qu'un sens aigu du travail en équipe. L'**IADE** travaille par roulement avec un système de gardes et d'astreintes pour l'accueil des urgences.

Les infirmiers anesthésistes sont obligatoirement inscrits à l'Ordre national des infirmiers.

2. ETUDES ET FORMATIONS POUR DEVENIR IADE

Pour être **infirmière anesthésiste**, il faut être titulaire du **DEIA (diplôme d'État d'infirmier anesthésiste)**.

Ce DE se prépare via l'alternance en 2 ans dans une trentaine d'établissements recrutant sur concours. Il est reconnu au niveau master.

Le concours d'entrée (assez difficile) est ouvert exclusivement aux infirmières et aux sages-femmes ayant 2 ans de pratique professionnelle au premier janvier de l'année du concours d'entrée en école d'**IADE**. Il comprend une admissibilité écrite et une épreuve d'admission orale. Peuvent être admis en formation dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'école :

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme ;

Les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;

Les titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

La préparation du DEIA se compose d'enseignements théoriques et de travaux de recherche (1260 h), d'enseignements cliniques (58 semaines) et d'un mémoire professionnel.

3. POURQUOI DEVENIR IADE

La sortie des instituts de formation des infirmiers anesthésistes, dont la capacité d'accueil représente environ 725 places par an, risque d'être insuffisante pour

combler le déficit lié aux départs à la retraite, et ce malgré l'augmentation de la durée des trimestres requise pour l'acquisition du taux plein, qui a pu retarder les décisions de départ. Le besoin à venir en IADE est renforcé par le vieillissement de la population qui entraîne un accroissement de la demande de soins qui se retrouve dans les plateaux techniques et dans la prise en charge des urgences. Une augmentation du nombre de places dans les instituts de formation des **IADE** constituerait une solution en étant couplée à un renforcement de l'attractivité de cette filière.

4. QUALITES ET COMPETENCES POUR DEVENIR IADE

Bonnes conditions physiques

Le **métier d'infirmier anesthésiste** demande une bonne condition physique. En effet, il faut d'une part pouvoir déplacer les patients qui peuvent parfois être corpulents mais également faire preuve d'une grande disponibilité. C'est un métier qui laisse peu de temps mort et impose un travail souvent en décalé : nuit, week-end, jours fériés...

Force morale

Une force mentale est indispensable à l'infirmière anesthésiste pour supporter la fatigue physique, mais également morale. Il est également important de détenir une bonne résistance au stress et à la pression pour pouvoir exercer ce type de métier. En effet, les infirmiers anesthésistes sont souvent confrontés à des situations très stressantes durant leurs missions.

Rigueur

La santé et le confort des patients dépend en partie du travail méthodique et rigoureux de l'infirmière : déplacer les patients dans les meilleures conditions possibles, les rassurer, prendre connaissance de leur dossier...

Être rassurant

Personne n'apprécie d'être hospitalisé et cela peut engendrer de grands moments de stress auprès des patients. L'infirmier anesthésiste doit savoir y répondre et apporter une épaule rassurante pour que le séjour se passe au mieux. Devenir infirmier anesthésiste demande un sens aigu de l'écoute en plus d'une grande disponibilité et d'une grande empathie.

5. SALAIRE D'IADE

Le traitement d'un IADE est fonction de son grade et de son échelon dans la fonction publique hospitalière.

1er grade : entre 2 085 € et 3 383 € brut mensuel

2ème grade : entre 2 591 € et 3 580 € brut mensuel

Au traitement indiciaire peuvent s'ajouter en complément diverses primes.

6. BRUTS EN MOYENNE

Le **salaire mensuel moyen net d'un infirmier anesthésiste** salarié est d'environ 3100 € pour un homme et 2800€ pour une femme (environ 11 000 salariés en France).

Le salaire dépend des degrés de son expérience et son statut.

7. LES MISSIONS REALISEES PAR L'IADE

L'**IADE** travaille au bloc opératoire ou obstétrical au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Dans les conditions prévues à l'article R4311-12 du code de la santé publique, il pratique l'anesthésie générale, l'anesthésie locorégionale et des réinjections.

L'**IADE** intervient aussi en réanimation, en salle de réveil notamment en post-opératoire agissant sur le traitement de la douleur, ainsi que dans les services d'urgence.

L'**IADE** assure enfin la sécurité des transports de patients ventilés, intubés.

8. LES EVOLUTIONS DE CARRIERES D'IADE

En termes d'évolution, l'**Infirmière anesthésiste** a de quoi se réjouir puisque de nombreuses opportunités lui sont dédiées :

Infirmier anesthésiste cadre de santé après quatre ans d'expérience professionnelle;

Enseignante formatrice

Cadre supérieure de santé

Directrice et coordinatrice des soins et/ou directrice d'un institut de formation en soins infirmiers.

Infirmier en pratique avancée en passant le DEIPA (diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée)

9. LES ENTREPRISES ET ORGANISMES QUI RECRUTENT UN IADE

Avec des conditions d'accès à l'emploi on ne peut plus favorables, l'**IADE** nouvellement diplômé n'aura aucune difficulté à trouver rapidement un poste que ce soit au sein d'établissements de soins tels que des hôpitaux, des cliniques ou des organismes humanitaires. Il devra tout de même préalablement s'inscrire auprès de l'Ordre national des infirmiers.

10. LES TEMOIGNAGES DE NOS IADE

Je suis l'anonyme des blocs opératoires

Pour vous, je ne suis qu'une de ces nombreuses personnes qui vous accueillent lors de vos interventions. Le plus souvent anonyme, ou vite oublié, je suis celui dont vous cherchez le regard quand l'anesthésie commence et que l'angoisse vous étreint.

Mes collègues et moi prenons pourtant en charge des milliers de patients tous les jours dans les blocs opératoires publics ou privés de France.

Nous prenons en charge, en SMUR, les urgences, qu'elles soient vitales ou non.

Experts en anesthésie, réanimation et urgences, notre profession paramédicale est la seule à détenir une exclusivité de compétence en anesthésie.

Nous avons deux diplômes d'État, un cursus de formation de sept ans, un niveau d'étude master.

Nous ne sommes pas indépendants. Nous sommes autonomes. Notre formation en pharmacologie, physiologie, physiopathologie, nos stages cliniques, nous permettent de détecter les problèmes, de les analyser et d'y répondre. Nous prenons des décisions. Nous agissons. Nous assumons nos responsabilités.

Tout cela en lien étroit avec le médecin anesthésiste afin d'assurer un maximum de sécurité et une prise en charge de qualité. Car c'est ce travail de collaboration, en confiance, qui assure aux Français des soins sûrs et de haut niveau.

Héritiers des infirmiers anesthésistes américains qui débarquèrent en Normandie en 1945, nous sommes depuis 60 ans auprès des Français dans les moments les plus délicats de leur vie.

Notre profession est muselée : pire, elle est niée

Et depuis 60 ans notre profession est muselée. Pire, elle est niée.

Ignorés du grand public, nous sommes méprisés par nos tutelles et par les représentants des médecins avec qui nous travaillons chaque jour.

Notre travail, nos compétences, notre formation, notre autonomie, notre dévouement, rien n'est reconnu.

Vous voulez un exemple ? La pénibilité nous est refusée. Pourquoi ? Quand je travaille 100 heures en deux semaines avec deux nuits blanches, n'est-ce pas pénible ? Quand je travaille 21 heures de suite sans interruption, n'est-ce pas pénible ?

Tout cela, mes collègues et moi le faisons. Mais rien. Aucune reconnaissance.

Un autre exemple ? Nous gérons en autonomie des blocs de plusieurs heures. Nous prenons en charge la profondeur d'anesthésie, la douleur, la détente

musculaire, le réveil. Et, pourtant, les sociétés savantes en anesthésie persistent à dire que nous ne sommes que des exécutants. Pourquoi cacher la vérité aux Français ? Pourquoi ne pas leur dire que le médecin anesthésiste n'est pas à leurs côtés durant toute l'intervention ? Pourquoi ne pas leur dire que leur sécurité est assurée grâce à la présence des infirmiers anesthésistes ? Où est l'honnêteté ? Où est la justice ?

La loi santé dénigre encore plus notre métier

À l'arrivée de ce gouvernement, l'espoir de trouver une oreille attentive renaissait. En effet, en 2010, alors que nous luttions déjà pour notre profession, les gaz lacrymogènes, les coups de matraques et l'indifférence avaient été la réponse de l'État. Des soignants frappés parce qu'ils défendaient leur profession... L'alternance devait forcément changer la donne.

Mais il ne se passe rien. Pire ! Dans la nouvelle loi santé, nous assistons à la création d'une nouvelle classe de paramédicaux : les professions intermédiaires (ou infirmiers de pratique avancée). Cette nouvelle catégorie se voit reconnaître autonomie, niveau d'études... Tout ce qui nous est refusé depuis si longtemps, avec en plus le risque de voir notre formation vidée de sa substance.

Au service de tous depuis 60 ans, nous voyons une profession, qui n'existe que dans les textes, obtenir ce que nous demandons et qui nous est refusée : la reconnaissance !

Comment est-il possible qu'un gouvernement prônant la justice sociale et l'égalité puisse traiter ainsi les infirmiers anesthésistes ? Comment une ministre de la Santé peut-elle se détourner de nous alors qu'en 2010, dans l'opposition, elle était à nos côtés ? Quels intérêts peuvent supplanter le maintien des soins de qualité ?

Nous subissons injustice et mépris

Défenseurs de notre profession, nous devenons, à notre corps défendant, défenseurs de la qualité des soins en France.

Il ne peut y avoir pire traitement infligé à un soignant que l'injustice et le mépris. Aujourd'hui, nous subissons les deux.

Encore hier profession de l'ombre au service de tous, nous nous battons aujourd'hui en pleine lumière pour le bien de tous.

Les enjeux sont le maintien de la sécurité anesthésique et la qualité des soins dispensés à nos concitoyens. Les enjeux sont notre survie et notre reconnaissance.

Nous sommes résolus à nous battre pour prendre la place qui nous revient depuis si longtemps.

11. LES METIERS RELIES AU METIER D'IADE

- Chirurgien
- MÉDECIN
- Aide-soignante / Aide-soignant.
- Sage-femme.
- Cadre de santé